

Image not found or type unknown



Déclaration fiscale sur les revenus

Par **Karlov_old**, le **10/08/2007** à **12:09**

Je me suis marié cette année et en cette circonstance j'ai reçu une somme d'argent de divers membres de ma famille. Cet argent est t'il considéré comme un revenu de l'année 2007? Dois-je le déclarer lors de la prochaine déclaration d'impôt sur mes revenus 2007?

Cordialement, merci

Par **hanan**, le **10/08/2007** à **17:22**

bonjour,

ça n'est pas à vous de déclarer ces sommes que vous avez reçu en guise de cadeaux... Ce sont les personnes qui les reçoivent en tant que revenus qui doivent en faire la déclaration... ne les prenez pas en compte dans votre déclaration

Par **papa tango charlie_old**, le **17/09/2007** à **20:21**

petite rectification: dans le principe, ces sommes sont qualifiées de "don manuel" par le fisc, et peuvent très bien être taxables, si leur montant est conséquent !

je suppose toutefois qu'il s'agit de "présents d'usage", à savoir des sommes relativement modestes par rapport aux revenus du donateur comme ceux du donataire. dans ce cas, l'administration ferme les yeux...